

REUNION DU 20 OCTOBRE 2014

SUBVENTIONS 2014 : Ont été accordés :

- 304.00 € à CABARIOT KART CROSS
- 1413.00 € à la COOPERATIVE SCOLAIRE
- 2500.00 € à l'Association Sportive Cabariotaise à titre exceptionnel
- 2088.00 € à l'Association Foncière de Cabariot pour la réparation de l'écluse de Saint-Clément
- 2000.00 € à l'Association « Les P'tites Canailles » pour le financement de la réforme des rythmes scolaires du 1er trimestre scolaire.

COURRIER AMICALE DES BOULISTES : Lecture a été donnée d'un courrier de l'Union Sportive Amicale des Boulistes de Cabariot. Cette association souhaiterait que des travaux soient réalisés pour améliorer la qualité du boulo-drome et pour rénover le local en mauvais état.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de mettre ce dossier à l'étude.

FONDS DE CONCOURS 2014 : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 5 121 € pour les travaux d'aménagement d'un parking en centre bourg.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 5 121 € correspondant au plafond maximum des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accordés pour 2014, selon le plan de financement rappelé ci-dessus
- S'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

PEINTURE CLASSE GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire a rappelé que des travaux de rénovation (pose d'une toile de verre et peinture) doivent être réalisés dans une classe du Groupe Scolaire (classe GS/CP). Plusieurs entreprises ont été contactées selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28.1 du Code des Marchés Publics.

Les critères de sélection sont :

- la valeur technique des offres
- le prix des prestations.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

M. le Maire annonce qu'il a décidé de retenir l'offre de l'entreprise RENO-REDONDEAU de Saintes d'un montant de 2 905.61 €HT qui apparaît être la plus intéressante au regard des critères de jugement.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision de M. le Maire et l'ont autorisé à signer le devis de l'entreprise RENO REDONDEAU de Saintes pour acceptation.

ENTRETIEN BAC DEGRAISSEUR ET POSTE DE RELEVAGE HALTE RANDONNEURS + RESTAURANT SCOLAIRE :

L'entretien du Bac dégraisseur et du poste de relevage de la halte randonneurs et du restaurant scolaire doit être effectué régulièrement. L'offre de l'entreprise BERNAUD de St Mandé sur Bricoire a été retenue.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG RD 267 :

Monsieur le Maire a sollicité le Département pour les travaux d'aménagement de la traverse du bourg, Route Départementale 267. A cet effet, un projet de convention a été établi entre le Département et la Commune. Celui-ci est soumis au Conseil Municipal pour avis.

Les travaux consistent à :

- Mettre en place un plateau surélevé devant l'école et ses annexes,
- Poser des bordures de type CC1 et une canalisation de diamètre 200 mm
- Mettre à niveau les accessoires des réseaux.
- Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 37 000 €HT

La participation communale est fixée à 14 800 €HT.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis Favorable à ce projet de convention. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.